



L A SECURITE DES AGENTS TERRITORIAUX : **Un Enjeu Prioritaire pour le SNT.**

La sécurité et le respect des agents de la fonction publique territoriale sont des préoccupations croissantes pour le SNT. Les agressions verbales et physiques, ainsi que les incivilités, sont malheureusement en augmentation. Il est crucial de comprendre ces enjeux et de mettre en place des mesures pour protéger nos agents et améliorer leur environnement de travail.

LES AGRESSIONS :

Une réalité inquiétante

Les agents publics territoriaux sont de plus en plus exposés à des agressions verbales et physiques. Selon une étude récente, environ 28 % des fonctionnaires ont déclaré avoir subi une agression au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est particulièrement élevée dans les hôpitaux (41 %) et les collectivités territoriales (20 %).

On trouve 3 formes d'agressions récurrentes :

- Les agressions verbales : insultes, menaces, harcèlement.
- Les agressions physiques : coups, bousculades, violences physiques.
- Les Agressions psychologiques : harcèlement moral, intimidation.

Les agents intervenant sur les routes sont aussi particulièrement vulnérables. Le non-respect des limitations de vitesse et des interdictions de circuler sur des chantiers fermés au public expose ces agents à des dangers accrus. Entre 2014 et 2021, une augmentation de 13 % des accidents sur les zones de travaux a été notée, avec 23 morts chez les automobilistes et 6 chez les agents.

Les conséquences des agressions et des incivilités sur les agents peuvent être graves, les agressions répétées peuvent entraîner un stress chronique et de l'anxiété. Un environnement de travail hostile peut démotiver les agents et affecter leur performance et les agressions peuvent conduire à des troubles de santé mentale tels que la dépression et le burn-out.

POUR PROTEGER LES AGENTS, PLUSIEURS MESURES PEUVENT ETRE MISES EN PLACE :

- La protection fonctionnelle : L'administration a l'obligation de protéger ses agents contre les agressions et de prendre en charge les frais juridiques en cas de poursuites.
- La formation et la sensibilisation : Des formations sur la gestion des conflits et la prévention des agressions peuvent aider les agents à mieux se protéger.
- Le renforcement de la sécurité : L'installation de dispositifs de sécurité, comme des caméras de surveillance et des boutons d'alerte, peut dissuader les agresseurs.
- La signalisation adéquate : La mise en place d'une signalisation temporaire claire et visible est essentielle pour avertir les conducteurs de la présence de travaux et des limitations de vitesse.
- Les contrôles et les sanctions : Renforcer les contrôles de vitesse et appliquer des sanctions strictes pour les infractions peut dissuader les conducteurs de ne pas respecter les règles.

LE RECENSEMENT ET TRANSMISSION DES INCIVILITES :

Une nécessaire obligation des services.

Le recensement des incivilités au sein des collectivités territoriales est crucial pour plusieurs raisons :

- Identifier les zones et les situations à risque permet de mettre en place des mesures préventives adaptées.
- Les données recueillies permettent aux décideurs locaux et nationaux de mieux comprendre l'ampleur et la nature des incivilités.
- Traiter les incivilités de manière proactive améliore le climat social et renforce la confiance des citoyens dans les institutions publiques.
- La communication sur les incivilités et leurs conséquences peut sensibiliser les usagers et les inciter à adopter des comportements plus respectueux.

POUR LES AGENTS DES ROUTES

L'Inscription au Document Général d'Orientation (DGO) est un outil de prévention incontournable.

Pour renforcer la protection des agents routiers, il est essentiel d'inscrire ces préoccupations dans le Document Général d'Orientation (DGO) de la sécurité routière et de mettre en place des actions de prévention prioritaires :

Le DGO permet de définir les priorités d'intervention en matière de sécurité routière sur une période de cinq ans. En y inscrivant les risques spécifiques des agents routiers, nous pouvons mieux cibler les actions de prévention nécessaires.

L'inscription de ces enjeux dans le DGO implique la mobilisation des services de l'État, des collectivités locales, et des partenaires privés. Cela favorise une approche concertée et efficace pour réduire les risques.

Le DGO sert de cadre stratégique pour la mise en œuvre des actions de sécurité routière. En y intégrant les risques des agents routiers, nous pouvons planifier des actions concrètes et adaptées à ces enjeux.

La sécurité des agents territoriaux est une priorité incontournable pour le Syndicat National des Territoriaux. Face à l'augmentation des agressions et des incivilités, il est impératif de mettre en place des mesures de protection efficaces et de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés. Le recensement systématique des incivilités, l'inscription des risques spécifiques dans le Document Général d'Orientation (DGO) et la mobilisation des services de l'État, des collectivités locales et des partenaires privés sont des actions essentielles pour améliorer la sécurité des agents. Le SNT doit jouer un rôle central dans la prévention des incivilités et défendre ces enjeux au sein des instances telles que le Comité social territorial (CST) et la Formation spécialisée en santé, sécurité et condition de travail (F3SCT), ainsi qu'au niveau des préfetures. Ensemble, nous pouvons créer un environnement de travail plus sûr et plus respectueux pour tous les agents territoriaux.

Du côté des sections.



L'équipe de la Section de Marseille

Le 13 septembre, à Marseille, lors de son colloque annuel, qui s'est tenu au château de la Buzine (*le château de ma mère de Pagnol*), près d'une centaine d'agents de la ville ont été accueillis avec une logistique impeccable par la section du Syndicat National des Territoriaux de Marseille.

En plus de partager un moment convivial avec l'équipe locale, les participants ont pu assister à des débats sur le "management bienveillant", illustrés par des témoignages montrant les dégâts que peuvent causer la chasse aux sorcières ou l'absence de pilotage dans de grandes collectivités



Daniel, Michel, Sébastien, Pascale et Laurence

comme la ville de Marseille.

Certains partenaires du syndicat, qui offrent des services très intéressants aux adhérents, tels que le courtage en assurance santé et des campagnes de sensibilisation sur l'alcool étaient présents.

En résumé, ce fut un très bel événement, apprécié des agents, mettant en lumière l'engagement et le professionnalisme de nos collègues. es de la section, ainsi que leur grande utilité au quotidien.



SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX

Ensemble et pour tous

06 33 98 47 52 courrier.snt@gmail.com www.snt-cgc.fr

